

Uzès, recensement de la population 2019 du 17 janvier au 16 février 2019

Le recensement se déroule à Uzès du 17 janvier au 16 février 2019. Se faire recenser est un geste civique, utile à tous ! En pratique comment se faire recenser sur Uzès.

Publié le 15 février 2019



Du 17 janvier au 16 février 2019, le recensement de la population sera organisé sur la commune d'Uzès. Ce dernier permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune.

De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'est simple et sûr de se faire recenser

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). **Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données.**

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Se faire recenser en ligne : www.le-recensement-et-moi.fr

<https://www.uzes.fr/actualites/uzes-recensement-de-la-population-2019-du-17-janvier-au-16-fevrier-2019?>



LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner !

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre : sur www.le-recensement-et-moi.fr



L'équipe des agents recenseurs d'Uzès qui réaliseront le recensement 2019. Photo : Ville Uzès, DR



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)